



CGT Finances Publiques 35

DECLARATION LIMINAIRE CAPL n°3 du 22 octobre 2012,

Le Président de la République vient d'annoncer un plan d'austérité de 30 milliards d'€ pour satisfaire les exigences de l'Union Européenne et des marchés financiers, dont 10 milliards sur les dépenses publiques.

Un tel plan d'austérité aura des conséquences dramatiques sur l'emploi, les missions, les conditions de travail, les droits et garanties collectives.

En conséquence, la CGT Finances Publiques se prononce pour le rejet de ce plan d'austérité.

Parce qu'ils impactent la vie quotidienne des salariés, la place et le rôle des services publics, la CGT Finances Publiques a décidé de faire du combat contre ce plan un axe essentiel de son action.

Dans la Fonction publique, sur le jour de carence, les carrières, l'accès au 8ème échelon de la catégorie C, nous ne pouvons nous satisfaire des promesses de discussions.

Pour la CGT Finances Publiques, seuls la satisfaction des revendications sociales et le renforcement de toutes les missions publiques permettront de sortir les pays européens de la crise.

C'est pourquoi, la CGT Finances Publiques appelle les agents de la DGFIP à agir y compris par la grève, pour la satisfaction de leurs revendications.

Concernant notre CAP,

- Pour la première fois depuis de nombreuses années l'administration a décidé de ne pas appeler la liste complémentaire du concours C, alors que l'emploi est le cœur du problème (25 000 suppressions d'emplois en 10 ans majoritairement dans la catégorie C). Le DG a indiqué, au cours d'une audience avec les syndicats, 2033 suppressions d'emplois pour l'an prochain.

A cela s'ajoute le déficit d'emplois dans la catégorie C qui est catastrophique .

Le projet de mouvement pour la filière fiscale laisse notre département en sous effectif de 1,8 emplois.

L'administration réalise ainsi des économies sur la masse salariale et fait le choix comme à son habitude d'anticiper les suppressions d'emplois à venir.

Tout cela entraîne la dégradation des conditions de travail, dans tous les services, avant même que le plan d'austérité s'applique.

- Face au retard pris dans la signature du plan de qualification ministériel, la Direction générale a pris la décision de reporter, au début de l'année 2013, les CAPL préparatoires aux tableaux d'avancement 2013 qui étaient prévues cet automne.

Mécaniquement, les CAPN devant statuer sur ces tableaux sont elles aussi reportées en 2013. Cela n'aura pas d'incidence sur les effets pécuniaires pour les agents, puisque les tableaux seront à effet au 1er janvier 2013. Et, encore une fois, cette décision conduit à ne pas respecter le cadre réglementaire, les tableaux devant normalement être arrêtés au 15 décembre.

Pour les tableaux d'avancement de 2012 la situation est inacceptable. Plusieurs mois après l'établissement des tableaux d'avancement les agents étaient toujours dans l'expectative quant à

l'effectivité de leur promotion. Pour la CGT Finances Publiques, il n'est pas concevable que les agents ne sachent pas qu'elle est leur situation réelle à l'issue d'une CAPN.

- Le décret n°2011-1445 du 3 novembre 2011 a créé un échelon spécial en fin de grille pour les agents administratifs en échelle 6. Les modalités d'accès à cet échelon telles que définies dans ce décret limitent les possibilités aux agents d'atteindre ce nouvel échelon en créant un barrage au travers d'un tableau d'avancement. Les conditions de mise en œuvre à la DGFIP, outre qu'elles ne donnent aucune visibilité sur les taux de promotion retenus, instaurent une sélection par l'âge qui est loin de donner satisfaction à l'ensemble des agents concernés par ce dispositif. Ni grade, ni échelon, l'indice net majoré 430 ne donne aucune perspective de carrière digne de ce nom aux agents administratifs de catégorie C.

Dans votre projet, 36 collègues sont concernés, 24 sont retenus, en conséquence 12 soit 1/3 ne bénéficieront pas d'un avancement qui leur est dû.

L'accès contingenté au 8ème échelon constitue, au même titre que la casse des plans de promotions, une nouvelle attaque contre les carrières et les rémunérations de la catégorie C, donc contre le statut de la fonction publique.

C'est pourquoi, la CGT Finances Publiques d'Ille et Vilaine exige :

- **La levée de tout contingentement dans les modalités d'accès à l'indice net majoré 430, et la création d'un réel 8ème échelon pour permettre la mise en place d'un déroulement de carrière linéaire au sein de l'échelle 6.**
- **Condamne vivement toutes les décisions arbitraires face à une catégorie qui n'a cessé de subir les dizaines de milliers de suppressions d'emplois à la DGFIP !**
- **L'arrêt des suppressions d'emplois et exige L'APPEL IMMÉDIAT de l'ensemble des listes complémentaires tant en catégorie C que B !**
- **La sauvegarde et le développement des missions publiques.**
- **Le maintien et le renforcement du statut général des fonctionnaires, garantie essentielle pour les citoyens.**

Pour ces raisons, les élus de la CGT Finances Publiques voteront CONTRE vos propositions.